

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Jeudi 28 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, Mme LUCIANI, M.M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M.M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. AMIDEI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme CURCIO	à	M. CERVETTI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme TOMI	à	M. COMBARET
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. CORTEY	à	M. LE MAIRE

Etaient absents :

M. PANTALONI, Mme MORACCHINI, Adjoints au Maire, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme FENOCCHI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 28
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Octobre 2010

Délibération N°2010 / 257

Programmation cinéma / novembre / décembre 2010.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'Espace Diamant est composé notamment d'une salle de spectacles qui a été également équipée pour pouvoir accueillir une activité cinématographique de qualité avec un appareil de projection 35 mm et un système Dolby Stéréo. La Ville a déposé une demande auprès du Centre National de la Cinématographie afin d'obtenir un numéro d'agrément autorisant l'exploitation de cette salle pour la diffusion de films qui est en cours d'attribution.

Les activités cinématographiques qui seront développées dans cet espace vont répondre aux attentes fortes des Ajacciens. L'espace diamant a déjà mis en place des partenariats avec diverses manifestations organisées par les associations actives dans ce domaine et accueille des Festivals très appréciés du public. La Ville poursuit par ailleurs en partenariat avec l'Education Nationale son action de promotion de l'éducation à l'image et la culture cinématographique à travers des dispositifs comme « Ecole et cinéma ». FR 3 Via Stella a manifesté le désir de réactiver « les mardis de Via Stella » qui ont été durant trois ans offerts au public. L'année 2011 s'annonce riche en propositions, un programme détaillé pour l'année 2011 sera proposé au conseil municipal du mois de décembre 2010. Il sera composé de l'accueil des manifestations associatives, de partenariats avec FR 3 Via Stella, la Cinémathèque de Corse, **mais aussi selon la volonté de la direction municipale de la programmation en régie d'une programmation de films d'auteurs et de façon plus ponctuelle de projections débats organisées en partenariat avec des producteurs ou des réalisateurs.**

Dans l'attente de l'agrément du CNC qui permettra conformément à la législation en vigueur d'éditer une billetterie CNC et d'élaborer le programme 2011, il est proposé d'organiser trois manifestations avant la fin de l'année 2010 :

Le mardi 2 novembre /20h30/En partenariat avec la Cinémathèque de Corse :

Projection en **avant première** du film tourné en corse « **Main basse sur une île** » d'Antoine SANTANA en présence du réalisateur, avec François Berleand et de nombreux comédiens insulaires. Un thriller politique, qui relate de manière adaptée et fictionnelle l'assassinat du Préfet Erignac.

Coût : 250€

Le mercredi 15 décembre /18h30 :En partenariat avec la Cinémathèque de Corse :

Dans le cadre des animations de Noël : « Kerity et la maison des contes » de dominique Monféry, film d'animation.

Coût : 300€

Les 21,22 & 23 décembre dans le cadre des animations de Noël 3 films Jeune Public seront diffusés pour 3 projections par jour (programme en cours d'élaboration)

Coût : 1800€

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

De se prononcer sur le programme de diffusion cinématographique Novembre/décembre 2011,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à cette programmation.

De préciser que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au budget 2010 et les dépenses imputées à l'article 6232, chapitre 11, fonction 33.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Mme LUCIANI, Adjointe Déléguée,
Et après en avoir délibéré,**

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,

VU la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale compétente en date du 26 octobre 2010,

**APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

le programme de diffusion cinématographique Novembre/décembre 2011, tel qu'exposé ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire

A signer tous actes administratifs relatifs à cette programmation,

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au budget 2010 et les dépenses imputées à l'article 6232, chapitre 11 fonction 33

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio le jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI